

Semaine 2

MESSAGE DE MGR LEGATT

"... Il est de plus en plus clair que dans une paroisse, les deux sources clés et les principaux moteurs sont les pasteurs... et le Conseil paroissial de pastorale (CPP) (entouré de tous les fidèles) ».

LE SAVIEZ-VOUS ?

Que notre paroisse a un Conseil paroissial de pastorale (CPP) ?

QU'EST-CE QU'UN CPP ?

« Un CPP est composé du pasteur, ainsi que d'un groupe de paroissiens représentatifs de la paroisse. Ils se réunissent régulièrement pour prier et travailler ensemble pour le développement de la communauté catholique et la croissance spirituelle des membres. Le CPP vise à aider toute la communauté à s'engager envers la mission paroissiale et à y participer toujours davantage en favorisant les activités pastorales qui découlent de la mission paroissiale. » (Lignes directrices de la chambre haute)

QUELLE EST LA FONCTION D'UN CPP ?

Le CPP agit comme une boussole pour aider à diriger la communauté vers sa mission. Il joue un rôle primordial dans la vie de notre paroisse en son rôle unique et distincte comme corps de délibération primaire.

QUI SONT LES MEMBRES DE NOTRE CPP ?

| | |
|-------------------------------|-------------------|
| Pasteur : P. Robert Laroche | Elizabeth Pereira |
| Président : Denis Foidart | Daniel Malo |
| Vice-président : Roland Gagné | Lynne Fillion |
| Secrétaire : Katina Collette | Murielle Bugera |

MESURES EN VUE DE LA REVITALISATION

Depuis le 8 février, le CPP rencontre Paulette Vielfaure-Dupuis, membre du « Comité diocésain pour le renouveau et la croissance des conseils paroissiaux de pastorale ». Ensemble, nous nous dirigeons vers un Conseil paroissial de pastorale (CPP) REVITALISÉ engagé à définir la situation pastorale de notre paroisse et les initiatives nécessaires pour répondre à ses besoins particuliers.
